



# AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par le soussigné:

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception est maintenant déposé à la Mairie situé au 245, chemin Picard à Shefford.

QUE la Municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Chaque compte est payable en tout ou en partie selon ce qui est prévu au Règlement numéro 2026-744 établissant le taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2026. Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à la Mairie où une copie de ce compte lui sera remise.

Toute personne intéressée à consulter le rôle de perception peut le faire durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Fait à Shefford, le 17 février 2026

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix